



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2019-188

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2019

# Sommaire

## UT 27 DIRECCTE

27-2019-11-22-003 - Arrêté relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure au 1er décembre 2019 (28 pages)	Page 3
27-2019-11-28-004 - Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'Unité départementale de l'Eure au 1er décembre 2019 (9 pages)	Page 32
27-2019-11-28-003 - Décision relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'Unité départementale de l'Eure au 1er décembre 2019 (4 pages)	Page 42

UT 27 DIRECCTE

27-2019-11-22-003

Arrêté relatif à la localisation et à la délimitation  
territoriale des unités de contrôle et des sections  
d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure  
au 1er décembre 2019



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**ARRÊTÉ RELATIF À LA LOCALISATION ET À LA DÉLIMITATION TERRITORIALE  
DES UNITÉS DE CONTRÔLE ET DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL  
DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'EURE**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

**Vu** le Code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-11 ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2014-241 du 25 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Eure ;

**Vu** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**Vu** l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

**Vu** l'arrêté du 21 mars 2016 relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure, modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans l'unité départementale de l'Eure ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, ingénieur en chef des mines, sur l'emploi de Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux portant création de communes nouvelles dans le département de l'Eure ;

**Vu** le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2019 du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Direccte de Normandie ;

**Vu** le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2019 du comité technique des services déconcentrés (CTSD) de la Direccte de Normandie ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail », de Madame la Directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

## ARRÊTE

**Article 1er** : À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, l'unité départementale de l'Eure comporte deux unités de contrôle (UC) :

- L'unité de contrôle n°1 (UC 27-1), localisée à Evreux, est constituée de huit sections d'inspection du travail ;
- L'unité de contrôle n°2 (UC 27-2), localisée à Evreux, est constituée de neuf sections d'inspection du travail ;

**Article 2** : L'unité de contrôle n°1 (UC 27-1) est composée des sections 1-1 ; 1-2 ; 1-3 ; 1-4 ; 1-5 ; 1-6 ; 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord). Les sections 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord) sont dites à thématique transport.

**Article 3** : L'unité de contrôle n°2 (UC 27-2) est composée des sections 2-1 ; 2-2 ; 2-3 ; 2-4 ; 2-5 ; 2-6 ; 2-7 ; 2-8 (Agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est). Les sections 2-8 (Agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est) sont dites à thématique agriculture.

**Article 4** : Les sections 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord) de l'UC 27-1 sont localisées à Évreux. Elles sont chargées, sur toute l'étendue de leur territoire respectif, du contrôle des entreprises et des établissements relevant des codes NAF suivants<sup>1</sup> :

- 3811Z (collecte des déchets non dangereux) ;
- 3812Z (collecte des déchets dangereux) ;
- 4910Z (transport ferroviaire interurbain de voyageurs) ;
- 4931Z (transport urbains et suburbains) ;
- 4932Z (taxis) ;
- 4939A (transports routiers réguliers de voyageurs) ;
- 4939B (autres transports routiers de voyageurs) ;
- 4941A (transports routiers de fret interurbains) ;
- 4941B (transports routiers de fret de proximité) ;
- 4941C (location de camions avec chauffeurs) ;
- 4942Z (services de déménagement) ;
- 5030Z (transports fluviaux de passagers) ;
- 5040Z (transports fluviaux de fret) ;
- 5110Z (transport aérien de passagers) ;
- 5121Z (transports aériens de fret) ;
- 5210A (entreposage et stockage frigorifique) ;
- 5210B (entreposage et stockage non frigorifique) ;
- 5221Z (services auxiliaires des transports terrestres) ;
- 5224B (manutention non portuaire) ;
- 5229A (messagerie, fret express) ;
- 5229B (affrètement et organisation des transports) ;
- 5320Z (autres activités de poste et de courrier) ;
- 7711A (location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers) ;
- 7712Z (location et location-bail de camions) ;
- 7912Z (activités des voyagistes) ;
- 8690A (ambulances).

En outre, elles sont chargées, sur leur territoire respectif, du contrôle :

<sup>1</sup> La liste et le détail des codes NAF figurent en annexe 1.

- Des chantiers de bâtiment et de travaux publics situés à l'intérieur du périmètre d'une entreprise ou d'un établissement soumis à leur contrôle ;
- Des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien réalisés sur le réseau de distribution d'énergie électrique géré par la société Réseau des transports d'électricité (RTE) ;
- Des entreprises et établissements relevant des codes NAF suivants<sup>1</sup> :
  - 3513Z (distribution d'électricité) ;
  - 4211Z (construction de routes et autoroutes) ;
  - 4213A (construction d'ouvrages d'art) ;
  - 4221Z (construction de réseaux pour fluides) ;
  - 4222Z (construction de réseaux électriques et de télécommunications) ;
  - 4291Z (construction d'ouvrages maritimes et fluviaux) ;
  - 4299Z (construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.) ;
- Des établissements secondaires appartenant à une entreprise soumise à leur contrôle dès lors que leur activité correspond à celle de l'entreprise identifiée par son code NAF ;
- Des entreprises prestataires de services lors de leurs interventions dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence ;
- Des entreprises prestataires de services, des établissements et des chantiers situés dans l'emprise de la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF), de SNCF Mobilités et de SNCF Réseau ;
- Du chantier de la déviation Sud-Ouest d'Évreux et des chantiers autoroutiers sur les autoroutes A13, A28 et A154 ;
- À l'égard des équipages des bateaux fluviaux circulant ou stationnant sur le tronçon des voies navigables situé dans leur ressort territorial respectif, à l'exclusion toutefois de la portion des voies dont une berge se situe sur le territoire du département de la Seine-Maritime.

#### ● Section 1-7 (Transport Sud)

Pour la compétence thématique transport définie par le présent article, la section 1-7 (Transport Sud) se compose des secteurs géographiques suivants :

- Canton de BERNAY ;
- Canton de BRETEUIL ;
- Canton de BRIONNE ;
- Canton de CONCHES-EN-OUCHÉ ;
- Commune d'ÉVREUX ;
- Canton d'ÉVREUX 1 ;
- Canton d'ÉVREUX 2 ;
- Canton d'ÉVREUX 3 ;
- Canton de GAILLON ;
- Canton de PACY-SUR-EURE ;
- Canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'ÈURE ;
- Canton de VERNEUIL-SUR-AVRE ;
- Canton de VERNON.

Enfin, au-delà de cette compétence thématique transport, certaines zones géographiques sont attribuées à la section 1-7 (Transport Sud) dans le cadre du contrôle des entreprises ne relevant pas de la thématique transport définie au présent article et ne relevant pas de la thématique agriculture définie à l'article 6 :

- Communes suivantes du canton de VERNEUIL-SUR-AVRE : MESNILS-SUR-ITON, CHAMBOIS, SYLVAIN-LES-MOULINS ;
- Communes suivantes du canton de CONCHES-EN-OUCHÉ : CONCHES-EN-OUCHÉ, NOGENT-LE-SEC, LE VAL-DORÉ.

● **Section 1-8 (Transport Nord)**

Pour la compétence thématique transport définie par le présent article, la **section 1-8 (Transport Nord)** se compose des secteurs géographiques suivants :

- Canton des ANDELYS ;
- Canton de BEUZEVILLE ;
- Canton de BOURG-ACHARD ;
- Canton de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE ;
- Canton de GISORS ;
- Canton de LOUVIERS ;
- Canton du NEUBOURG ;
- Canton de PONT-AUDEMER ;
- Canton de PONT-DE-L'ARCHE ;
- Canton de ROMILLY-SUR-ANDELLE ;
- Canton de VAL-DE-REUIL.

Enfin, au-delà de cette compétence thématique transport, certaines zones géographiques sont attribuées à la section 1-8 (Transport Nord) dans le cadre du contrôle des entreprises ne relevant pas de la thématique transport définie par le présent article et ne relevant pas de la thématique agriculture définie à l'article 6 :

- Communes suivantes du canton d'ÉVREUX 1 : ARNIÈRES-SUR-ITON, SAINT-SÉBASTIEN-DE-MORSENT ;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 1-8 sont précisées en annexe 2.

---

**Article 5** : Les sections 1-1 ; 1-2 ; 1-3 ; 1-4 ; 1-5 et 1-6 de l'UC 27-1 exercent une compétence de contrôle sur toutes les entreprises, établissements, chantiers qui ne sont, ni de la compétence des sections 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord) définie à l'article 4, ni de la compétence des sections 2-8 (Agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est) définie à l'article 6.

En outre, elles sont chargées, sur leur territoire respectif, du contrôle :

- Des chantiers de bâtiment et de travaux publics situés à l'intérieur du périmètre d'une entreprise ou d'un établissement soumis à leur contrôle ;
- Des entreprises prestataires de services lors de leurs interventions dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence.

Elles sont toutes localisées à Évreux. Le champ de compétence et la délimitation territoriale de ces sections sont fixés comme suit :

---

● **Section 1-1** qui se compose :

- des communes suivantes du canton d'ÉVREUX 3 : ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE, LES-BAUX-SAINTE-CROIX, BONCOURT, CIERREY, FAUVILLE, GAUCIEL, GUICHAINVILLE, HUEST, MISEREY, LE PLESSIS-GROHAN, SAINT-LUC, SASSEY, LA TRINITÉ, LE-VAL-DAVID, LE-VIEIL-ÉVREUX ;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 1-1 sont précisées en annexe 2.

---

● **Section 1-2** qui se compose :

- des communes du canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE ;
- des communes suivantes du canton de PACY-SUR-EURE : AIGLEVILLE, BOISSET-LES-PRÉVANCHES, LA BOISSIÈRE, BREUILPONT, BUEIL, CAILLOUET-ORGEVILLE, CHAIGNES, CHAMBRAY, LA CHAPELLE-LONGUEVILLE, LE CORMIER, CROISY-SUR-EURE, DOUAINS, FAINS, FONTAINE-SOUS-JOUY, GADENCOURT, HARDENCOURT-COCHEREL, HÉCOURT, LA HEUNIÈRE, HOULBEC-COCHEREL, JOUY-SUR-EURE, MÉNILLES, MERCEY, MEREY, NEUILLY, PACY-

SUR-EURE, LE PLESSIS-HÉBERT, ROUVRAY, SAINT-VINCENT-DES-BOIS, SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON, VAUX-SUR-EURE, VILLEGATS, VILLET-SOUS-BAILLEUL, VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE ;

- et des communes suivantes du canton de GAILLON : SAINT-ÉTIENNE-SOUS-BAILLEUL, SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL, SAINT-PIERRE-LA-GARENNE.

---

● **Section 1-3** qui se compose :

- des communes du canton de BRETEUIL ;
- et des communes suivantes du canton de VERNEUIL-SUR-AVRE : ACON, ARMENTIÈRES-SUR-AVRE, BÂLINES, LES BARILS, BOURTH, BREUX-SUR-AVRE, CHENNEBRUN, COURDEMANCHE, COURTEILLES, DROISY, GOURNAY-LE-GUÉRIN, L'HOSMES, ILLIERS-L'ÉVÊQUE, LA MADELEINE-DE-NONANCOURT, MANDRES, MARBOIS, MARCILLY-LA-CAMPAGNE, MOISVILLE, NONANCOURT, PISEUX, PULLAY, SAINT-CHRISTOPHE-SUR-AVRE, SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE, SAINT-VICTOR-SUR-AVRE, TILLIÈRES-SUR-AVRE, VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON.

---

● **Section 1-4** qui se compose :

- des communes du canton de BERNAY, à l'exclusion de la commune de NASSANDRES-SUR-RISLE ;
- et des communes suivantes du canton de CONCHES-EN-OUCHE : AULNAY-SUR-ITON, BEAUBRAY, LA BONNEVILLE-SUR-ITON, BUREY, CAUGÉ, CHAMP-DOLENT, CLAVILLE, COLLANDRES-QUINCARNON, LA CROISILLE, FAVEROLLES-LA-CAMPAGNE, FERRIÈRES-HAUT-CLOCHER, LA FERRIÈRE-SUR-RISLE, LE FIDELAIRE, GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE, GAUVILLE-LA-CAMPAGNE, GLISOLLES, LOUVERSEY, NAGEL-SÉEZ-MESNIL, ORMES, PARVILLE, PORTES, SAINT-ÉLIER, SAINTE-MARTHE, SÉBÉCOURT, TILLEUL-DAME-AGNÈS, LES VENTES.

---

● **Section 1-5** qui se compose :

- des communes du canton de BEUZEVILLE ;
- des communes du canton de BRIONNE. La commune de NASSANDRES-SUR-RISLE qui est située sur les cantons de BERNAY et de BRIONNE relève de la section 1-5, dans sa totalité ;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 1-5 sont précisées en annexe 2.

---

● **Section 1-6** qui se compose :

- des communes du canton de PONT-AUDEMER à l'exception de la commune de THÉNOUVILLE ;
- des communes du canton de BOURG-ACHARD.

---

**Article 6** : Les sections 2-8 Agriculture Ouest et 2-9 Agriculture Est (thématique agriculture) de l'UC 27-2 sont localisées à Évreux. Elles sont chargées, sur toute l'étendue de leur territoire respectif, du contrôle des exploitations, entreprises, établissements et autres lieux de travail définis aux articles L. 717-1, L. 713-1, L. 722-1 et L. 722-20 du Code rural et de la pêche maritime.

Outre les entreprises dont le code NAF<sup>2</sup> commence par 01 (agriculture, sylviculture et pêche), 02 (sylviculture et exploitation forestière) et 03 (pêche et aquaculture), elles sont chargées du contrôle des entreprises, établissements et activités relevant des codes NAF suivants :

- 1011Z (transformation et conservation de la viande de boucherie) ;
- 1012Z (transformation et conservation de la viande de volaille) ;
- 1031Z (transformation et conservation de pommes de terre) ;
- 1032Z (préparation de jus de fruits et légumes) ;
- 1039A (autre transformation et conservation de légumes) ;
- 1051A (fabrication de lait liquide et de produits frais) ;

---

<sup>2</sup> La liste et le détail des codes NAF figurent en annexe 1.



- 1051C (fabrication de fromage) ;
- 1061A (meunerie) ;
- 1081Z (fabrication de sucre) ;
- 1091Z (fabrication d'aliments pour animaux de ferme) ;
- 1092Z (fabrication d'aliments pour animaux de compagnie) ;
- 1101Z (production de boissons alcooliques distillées) ;
- 1105Z (fabrication de bière) ;
- 1310Z (préparation de fibres textiles et filature) ;
- 1610A (sciage et rabotage du bois, hors imprégnation) ;
- 4611Z (intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis) ;
- 4621Z (commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail) ;
- 4622Z (commerce de gros de fleurs et plantes) ;
- 4623Z (commerce de gros d'animaux vivants) ;
- 4661Z (commerce de gros de matériel agricole) ;
- 7731Z (location et location-bail de machines et équipements agricoles) ;
- 8130Z (services d'aménagement paysager).

Elles sont également chargées du contrôle :

- Des négociants et réparateurs de machines agricoles et forestières répertoriés sous le code NAF 3312Z (réparation de machines et équipements mécaniques) ;
- Des entreprises et établissements de la filière équine répertoriés sous les codes NAF 8551Z (enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs) et 9319Z (autres activités liées au sport), en plus des codes 0143Z (élevage de chevaux et d'autres équidés) et 0162Z (activités de soutien à la production animale), voir supra ;
- Des entreprises de négoce et de commerce de gros de bois répertoriées sous le code NAF 4673A (commerce de gros - commerce interentreprises - de bois et de matériaux de construction) ;
- Des golfs répertoriés sous les codes NAF suivants :
  - 7721Z (location et location-bail d'articles de loisirs et de sport) ;
  - 7990Z (autres services de réservation et activités connexes) ;
  - 8551Z (enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs) ;
  - 9311Z (gestion d'installations sportives) ;
  - 9312Z (activités de clubs de sports).
- Des activités d'accrobranche répertoriées sous les codes NAF 9312Z (activités de clubs de sports) et 9319Z (autres activités liées au sport).

Par ailleurs, elles sont chargées, sur leur territoire respectif, du contrôle :

- Des chantiers de bâtiment et de travaux publics situés à l'intérieur du périmètre d'une entreprise ou d'un établissement soumis à leur contrôle et des chantiers portant sur un bâtiment dont la destination est liée à l'activité d'une entreprise relevant de leur compétence ;
- Des entreprises prestataires de services lors de leurs interventions dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence ;
- Des établissements situés dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence.

#### ● **Section 2-8 (Agriculture Ouest)**

Pour la compétence thématique agriculture définie par le présent article, la section 2-8 (Agriculture Ouest) se compose des secteurs géographiques suivants :

- Canton de BEUZEVILLE ;
- Canton de BOURG-ACHARD ;

- Canton de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE ;
- Canton de BRETEUIL ;
- Canton de CONCHES-EN-OUICHE ;
- Canton du NEUBOURG ;
- Canton de PONT-AUDEMER ;
- Canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'ÉURE ;
- Canton de VERNEUIL-SUR-AVRE.

Enfin, au-delà de cette compétence thématique agriculture, certaines zones géographiques sont attribuées à la section 2-8 (Agriculture Ouest) dans le cadre du contrôle des entreprises ne relevant pas de la thématique agriculture définie au présent article et ne relevant pas de la thématique transport définie à l'article 4 :

- Communes suivantes du canton d'ÉVREUX 2 : AVIRON, LE BOULAY-MORIN, LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAULX, DARDEZ, ÉMALLEVILLE, GRAVIGNY, IRREVILLE, NORMANVILLE, REUILLY, SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES, SAINT-VIGOR ;
- Communes suivantes du canton du NEUBOURG : BACQUEPUI, BÉRENCEVILLE-LA-CAMPAGNE, BERNIENVILLE, BROSVILLE, CESSVILLE, CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE, DAUBEUF-LA-CAMPAGNE, ECAUVILLE, ECQUETOT, EMANVILLE, EPREVILLE-PRÈS-LE-NEUBOURG, FEUGUEROLLES, GRAVERON-SÉMERVILLE, HOUETTEVILLE, MANDEVILLE, MARBEUF, LE MESNIL-FUGUET, QUITTEBEUF, SACQUENVILLE, SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE, SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE, SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE, LE TILLEUL-LAMBERT, TOURNEDOS-BOIS-HUBERT, TOURNEVILLE, LE TREMBLAY-OMONVILLE, VENON, VILLETES, VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG, VRAIVILLE ;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 2-8 (Agriculture Ouest) sont précisées en annexe 3.

#### ● **Section 2-9 (Agriculture Est)**

Pour la compétence thématique agriculture définie par le présent article, la section 2-9 (Agriculture Est) se compose des secteurs géographiques suivants :

- Canton des ANDELYS ;
- Canton de BERNAY ;
- Canton de BRIONNE ;
- Commune d'ÉVREUX ;
- Canton d'ÉVREUX 1 ;
- Canton d'ÉVREUX 2 ;
- Canton d'ÉVREUX 3 ;
- Canton de GAILLON ;
- Canton de GISORS ;
- Canton de LOUVIERS ;
- Canton de PACY-SUR-EURE ;
- Canton de PONT-DE-L'ARCHE ;
- Canton de ROMILLY-SUR-ANDELLE ;
- Canton de VAL-DE-REUIL ;
- Canton de VERNON.

Enfin, au-delà de cette compétence thématique agriculture, certaines zones géographiques sont attribuées à la section 2-9 (Agriculture Est) dans le cadre du contrôle des entreprises ne relevant pas de la thématique agriculture définie au présent article et ne relevant pas de la thématique transport définie à l'article 4 :

- Communes suivantes du canton de VERNON : GASNY, GIVERNY, SAINTE GENEVIÈVE-LÈS-GASNY ;

- Communes suivantes du canton des Andelys : HEUBÉCOURT-HARICOURT, BOIS-JÉRÔME-SAINT-OUEN ;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 2-9 (Agriculture Est) sont précisées en annexe 3.

---

**Article 7** : Les sections 2-1 ; 2-2 ; 2-3 ; 2-4 ; 2-5 ; 2-6 et 2-7 de l'UC 27-2 exercent une compétence de contrôle sur toutes les entreprises, établissements, chantiers qui ne sont, ni de la compétence des sections 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord) définie à l'article 4, ni de la compétence des sections 2-8 (Agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est) définie à l'article 6.

En outre, elles sont chargées, sur leur territoire respectif, du contrôle :

- Des chantiers de bâtiment et de travaux publics situés à l'intérieur du périmètre d'une entreprise ou d'un établissement soumis à leur contrôle, à l'exclusion des chantiers portant sur un bâtiment dont la destination est liée à l'activité d'une entreprise relevant de la compétence des sections 2-8 (agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est) ;
- Des entreprises prestataires de services lors de leurs interventions dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence.

Elles sont toutes localisées à Évreux. Le champ de compétence et la délimitation territoriale de ces sections sont fixés comme suit :

---

● **Section 2-1** qui se compose :

- des communes du canton de BOURGTHÉROULDE-INFREVILLE. La commune de THÉNOUVILLE qui est située sur les cantons de BOURGTHÉROULDE-INFREVILLE et de PONT-AUDEMER relève de la section 2-1, dans sa totalité ;
- des communes suivantes du canton du NEUBOURG : BOSCO-DU-THEIL, CRESTOT, CROSVILLE-LA-VIEILLE, ÉPEGARD, HECTOMARE, IVILLE, LE NEUBOURG, LA PYLE, SAINT-MESLIN-DU-BOSC, LE TRONCQ, VITOT ;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues délimitant ce quartier sont précisées en annexe 3.

---

● **Section 2-2** qui se compose :

- des communes suivantes du canton de LOUVIERS : ANDÉ, HEUDEBOUVILLE, LOUVIERS, SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY, SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY, VIRONVAY ;
- et des communes suivantes du canton des ANDELYS : LES ANDELYS, CUVERVILLE, DAUBEUF-PRÈS-VATTEVILLE, HEUQUEVILLE, MUIDS, LA ROQUETTE, LE THUIT, VATTEVILLE.

---

● **Section 2-3** qui se compose :

- des communes suivantes du canton de GAILLON : AILLY, AUTHEUIL-AUTHOUILLET, CAILLY-SUR-EURE, CHAMPENARD, CLEF-VALLÉE-D'EURE, COURCELLES-SUR-SEINE, FONTAINE-BELLENGER, GAILLON, HEUDREVILLE-SUR-EURE, SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON, SAINT-JULIEN-DE-LA-LIÈGUE, LES TROIS-LACS, LE VAL D'HAZEY, VILLERS-SUR-LE-ROULE ;
- des communes suivantes du Canton de PONT-DE-L'ARCHE : ACQUIGNY, AMFREVILLE-SUR-ITON, CRASVILLE, CRIQUEBEUF-SUR-SEINE, LA HAYE-LE-COMTE, LA HAYE-MALHERBE, MARTOT, LE MESNIL-JOURDAIN, PINTERVILLE, QUATREMARE, SURTAUVILLE, SURVILLE, TERRES-DE-BORD, LA VACHERIE ;
- des communes suivantes du Canton des ANDELYS : BOUAFLES, GUISENIERS, HENNEZIS, MÉZIÈRES-EN-VEXIN, NOTRE-DAME-DE-L'ISLE, PORT-MORT, PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX, TILLY, VÉZILLON ;
- et des communes suivantes du canton du NEUBOURG : CANAPPEVILLE, HONDOUVILLE.

---

● **Section 2-4** qui se compose :

- des communes du canton de VAL-DE-REUIL ;
- des communes suivantes du canton de PONT-DE-L'ARCHE : LES DAMPS, PONT-DE-L'ARCHE ;

- et de la commune d'INCARVILLE (canton de LOUVIERS).

---

● **Section 2-5** qui se compose :

- des communes du canton de ROMILLY-SUR-ANDELLE ;
- des communes suivantes du canton de PONT-DE-L'ARCHE : ALIZAY, IGOVILLE, LE MANOIR, PÎTRES ;
- des communes suivantes du canton des ANDELYS : ÉCOUIS, FRENELLES-EN-VEXIN, HARQUENCY, MESNIL-VERCLIVES, SUZAY ;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues délimitant ce quartier sont précisées en annexe 3.

---

● **Section 2-6** qui se compose :

- des communes du canton de GISORS ;
- des communes suivantes du canton des ANDELYS : CHÂTEAU-SUR-EPTE, VEXIN-SUR-EPTE ;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues délimitant ce quartier sont précisées en annexe 3.

---

● **Section 2-7** qui se compose :

- de la commune de VERNON (canton de VERNON) ;
  - de la commune de SAINT-MARCEL (canton de PACY-SUR-EURE) ;
- 

**Article 8** : Les agents qui composent le réseau régional en charge de l'appui aux unités de contrôle en matière de prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante, qui demeurent attachés à leurs unités de contrôle respectives, ont compétence à exercer leur mission sur l'ensemble du périmètre du département de l'Eure pour ce qui concerne exclusivement les travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et de matériaux, d'équipements ou de matériels ou d'articles en contenant, y compris dans les cas de démolition, et les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

**Article 9** : L'article premier de l'arrêté du 21 mars 2016, modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017, relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure, ainsi que la partie de son annexe relative à la répartition du territoire de la commune d'Evreux entre les sections d'inspection du travail, sont abrogés à compter du 1er décembre 2019, date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 10** : Monsieur le directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail » et Madame la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et de la préfecture de la région Normandie..

Fait à Rouen, le 22 novembre 2019  
Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi



Gaëtan RUDANT

*Voies de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



**LISTE DES CODES NAF / APE (INSEE)**

DIVISION	NAF	ACTIVITE
<b>01</b>  <b>Culture et production animale chasse et services annexes</b>	0111Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
	0112Z	Culture du riz
	0113Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
	0114Z	Culture de la canne à sucre
	0115Z	Culture du tabac
	0116Z	Culture de plantes à fibres
	0119Z	Autres cultures non permanentes
	0121Z	Culture de la vigne
	0122Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
	0123Z	Culture d'agrumes
	0124Z	Culture de fruits à pépins et à noyau
	0125Z	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
	0126Z	Culture de fruits oléagineux
	0127Z	Culture de plantes à boissons
	0128Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
	0129Z	Autres cultures permanentes
	0130Z	Reproduction de plantes
	0141Z	Élevage de vaches laitières
	0142Z	Élevage d'autres bovins et de buffles
	0143Z	Élevage de chevaux et d'autres équidés
	0144Z	Élevage de chameaux et d'autres camélidés
	0145Z	Élevage d'ovins et de caprins
	0146Z	Élevage de porcins
	0147Z	Élevage de volailles
	0149Z	Élevage d'autres animaux
	0150Z	Culture et élevage associés
	0161Z	Activités de soutien aux cultures
	0162Z	Activités de soutien à la production animale
	0163Z	Traitement primaire des récoltes
	0164Z	Traitement des semences
	0170Z	Chasse, piégeage et services annexes
<b>02</b>  <b>Sylviculture et exploitation forestière</b>	0210Z	Sylviculture et autres activités forestières
	0220Z	Exploitation forestière
	0230Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
	0240Z	Services de soutien à l'exploitation forestière
<b>03</b>  <b>Pêche et aquaculture</b>	0311Z	Pêche en mer
	0312Z	Pêche en eau douce
	0321Z	Aquaculture en mer
	0322Z	Aquaculture en eau douce
<b>05</b>  <b>Extract. houille et lignite</b>	0510Z	Extraction de houille
	0520Z	Extraction de lignite
<b>06</b>  <b>Extract. d'hydrocarbures</b>	0610Z	Extraction de pétrole brut
	0620Z	Extraction de gaz naturel
<b>07</b>  <b>Extract. de minerais métalliques</b>	0710Z	Extraction de minerais de fer
	0721Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium
	0729Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux
<b>08</b>  <b>Autres industries extractives</b>	0811Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
	0812Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
	0891Z	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux
	0892Z	Extraction de tourbe
	0893Z	Production de sel
	0899Z	Autres activités extractives n.c.a.
<b>09</b>  <b>Serv. soutien aux ind. ext.</b>	0910Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
	0990Z	Activités de soutien aux autres industries extractives

DIVISION	NAF	ACTIVITE
<b>10</b>  <b>Industries alimentaires</b>	1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie
	1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille
	1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande
	1013B	Charcuterie
	1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
	1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre
	1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes
	1039A	Autre transformation et conservation de légumes
	1039B	Transformation et conservation de fruits
	1041B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées
	1042Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
	1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais
	1051B	Fabrication de beurre
	1051C	Fabrication de fromage
	1051D	Fabrication d'autres produits laitiers
	1052Z	Fabrication de glaces et sorbets
	1061A	Meunerie
	1061B	Autres activités du travail des grains
	1062Z	Fabrication de produits amylacés
	1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
	1071B	Cuisson de produits de boulangerie
	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
	1071D	Pâtisserie
	1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
	1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires
	1081Z	Fabrication de sucre
	1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
	1083Z	Transformation du thé et du café
	1084Z	Fabrication de condiments et assaisonnements
	1085Z	Fabrication de plats préparés
	1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
	1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	
1092Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	
<b>11</b>  <b>Fabrication de boissons</b>	1101Z	Production de boissons alcooliques distillées
	1102A	Fabrication de vins effervescents
	1102B	Vinification
	1103Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits
	1104Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées
	1105Z	Fabrication de bière
	1106Z	Fabrication de malt
	1107A	Industrie des eaux de table
1107B	Production de boissons rafraîchissantes	
<b>12 Fab. pdts à base de tabac</b>	1200Z	Fabrication de produits à base de tabac
<b>13</b>  <b>Fabrication de textiles</b>	1310Z	Préparation de fibres textiles et filature
	1320Z	Tissage
	1330Z	Ennoblement textile
	1391Z	Fabrication d'étoffes à mailles
	1392Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
	1393Z	Fabrication de tapis et moquettes
	1394Z	Fabrication de ficelles, cordes et filets
	1395Z	Fabrication de non-tissés, sauf habillement
1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	
1399Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	
<b>14</b>  <b>Industrie de l'habillement</b>	1411Z	Fabrication de vêtements en cuir
	1412Z	Fabrication de vêtements de travail
	1413Z	Fabrication de vêtements de dessus
	1414Z	Fabrication de vêtements de dessous
	1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires
	1420Z	Fabrication d'articles en fourrure
	1431Z	Fabrication d'articles chaussants à mailles
1439Z	Fabrication d'autres articles à mailles	

DIVISION	NAF	ACTIVITE
15 Industrie du cuir et de la chaussure	1511Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures
	1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
	1520Z	Fabrication de chaussures
16 Travail du bois et fab. d'art. en bois et en liège sauf des meubles. Fab. art. vannerie et sparterie	1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
	1610B	Imprégnation du bois
	1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois
	1622Z	Fabrication de parquets assemblés
	1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
	1624Z	Fabrication d'emballages en bois
17 Industrie du papier et carton	1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
	1711Z	Fabrication de pâte à papier
	1712Z	Fabrication de papier et de carton
	1721A	Fabrication de carton ondulé
	1721B	Fabrication de cartonnages
	1721C	Fabrication d'emballages en papier
	1722Z	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
	1723Z	Fabrication d'articles de papeterie
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1724Z	Fabrication de papiers peints
	1729Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
	1811Z	Imprimerie de journaux
	1812Z	Autre imprimerie (labeur)
	1813Z	Activités de pré-presse
19 Cokéfaction et raffinage	1814Z	Reliure et activités connexes
	1820Z	Reproduction d'enregistrements
	1910Z	Cokéfaction
20 Industrie chimique	1920Z	Raffinage du pétrole
	2011Z	Fabrication de gaz industriels
	2012Z	Fabrication de colorants et de pigments
	2013A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires
	2013B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.
	2014Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
	2015Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais
	2016Z	Fabrication de matières plastiques de base
	2017Z	Fabrication de caoutchouc synthétique
	2020Z	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
	2030Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
	2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
	2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
	2051Z	Fabrication de produits explosifs
	2052Z	Fabrication de colles
	2053Z	Fabrication d'huiles essentielles
2059Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	
2060Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	
21 Industrie pharmaceutique	2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
	2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques
22 Fab. de pdts en caoutchouc et en plastique	2211Z	Fabrication et rechapage de pneumatiques
	2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc
	2221Z	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
	2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques
	2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
	2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	



DIVISION	NAF	ACTIVITE
23  Fab. d'autres produits minéraux non métalliques	2311Z	Fabrication de verre plat
	2312Z	Façonnage et transformation du verre plat
	2313Z	Fabrication de verre creux
	2314Z	Fabrication de fibres de verre
	2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
	2320Z	Fabrication de produits réfractaires
	2331Z	Fabrication de carreaux en céramique
	2332Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite
	2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
	2342Z	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
	2343Z	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
	2344Z	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
	2349Z	Fabrication d'autres produits céramiques
	2351Z	Fabrication de ciment
	2352Z	Fabrication de chaux et plâtre
	2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction
	2362Z	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
	2363Z	Fabrication de béton prêt à l'emploi
	2364Z	Fabrication de mortiers et bétons secs
	2365Z	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
	2369Z	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
	2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres
	2391Z	Fabrication de produits abrasifs
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	
24  Métallurgie	2410Z	Sidérurgie
	2420Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
	2431Z	Étirage à froid de barres
	2432Z	Laminage à froid de feuillets
	2433Z	Profilage à froid par formage ou pliage
	2434Z	Tréfilage à froid
	2441Z	Production de métaux précieux
	2442Z	Métallurgie de l'aluminium
	2443Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
	2444Z	Métallurgie du cuivre
	2445Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux
	2446Z	Élaboration et transformation de matières nucléaires
	2451Z	Fonderie de fonte
	2452Z	Fonderie d'acier
	2453Z	Fonderie de métaux légers
	2454Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux
25  Fab. de produits métalliques sauf des machines et des équipements	2511Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
	2512Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal
	2521Z	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
	2529Z	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
	2530Z	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
	2540Z	Fabrication d'armes et de munitions
	2550A	Forge, estampage, matricage ; métallurgie des poudres
	2550B	Découpage, emboutissage
	2561Z	Traitement et revêtement des métaux
	2562A	Décolletage
	2562B	Mécanique industrielle
	2571Z	Fabrication de coutellerie
	2572Z	Fabrication de serrures et de ferrures
	2573A	Fabrication de moules et modèles
	2573B	Fabrication d'autres outillages
	2591Z	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
	2592Z	Fabrication d'emballages métalliques légers
	2593Z	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
	2594Z	Fabrication de vis et de boulons
	2599A	Fabrication d'articles métalliques ménagers
2599B	Fabrication d'autres articles métalliques	

DIVISION	NAF	ACTIVITE
26  Fab. produits informatiques électroniques et optiques	2611Z	Fabrication de composants électroniques
	2612Z	Fabrication de cartes électroniques assemblées
	2620Z	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
	2630Z	Fabrication d'équipements de communication
	2640Z	Fabrication de produits électroniques grand public
	2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
	2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
	2652Z	Horlogerie
	2660Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
	2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique
	2680Z	Fabrication de supports magnétiques et optiques
27  Fabrication d'équipements électriques	2711Z	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
	2712Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
	2720Z	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
	2731Z	Fabrication de câbles de fibres optiques
	2732Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques
	2733Z	Fabrication de matériel d'installation électrique
	2740Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
	2751Z	Fabrication d'appareils électroménagers
	2752Z	Fabrication d'appareils ménagers non électriques
2790Z	Fabrication d'autres matériels électriques	
28  Fabrication de machines et équipements n.c.a.	2811Z	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
	2812Z	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques
	2813Z	Fabrication d'autres pompes et compresseurs
	2814Z	Fabrication d'autres articles de robinetterie
	2815Z	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission
	2821Z	Fabrication de fours et brûleurs
	2822Z	Fabrication de matériel de levage et de manutention
	2823Z	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)
	2824Z	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé
	2825Z	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
	2829A	Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage
	2829B	Fabrication d'autres machines d'usage général
	2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières
	2841Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux
	2849Z	Fabrication d'autres machines-outils
	2891Z	Fabrication de machines pour la métallurgie
	2892Z	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
	2893Z	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire
	2894Z	Fabrication de machines pour les industries textiles
	2895Z	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
2896Z	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	
2899A	Fabrication de machines d'imprimerie	
2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées	
29  Industrie automobile	2910Z	Construction de véhicules automobiles
	2920Z	Fabrication de carrosseries et remorques
	2931Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles
	2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles
30  Fabrication d'autres matériels de transport	3011Z	Construction de navires et de structures flottantes
	3012Z	Construction de bateaux de plaisance
	3020Z	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
	3030Z	Construction aéronautique et spatiale
	3040Z	Construction de véhicules militaires de combat
	3091Z	Fabrication de motocycles
	3092Z	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
	3099Z	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.
31  Fabrication de meubles	3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
	3102Z	Fabrication de meubles de cuisine
	3103Z	Fabrication de matelas
	3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
	3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement

DIVISION	NAF	ACTIVITE
32  Autres industries manufacturières	3211Z	Frappe de monnaie
	3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
	3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
	3220Z	Fabrication d'instruments de musique
	3230Z	Fabrication d'articles de sport
	3240Z	Fabrication de jeux et jouets
	3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
	3250B	Fabrication de lunettes
	3291Z	Fabrication d'articles de broserie
	3299Z	Autres activités manufacturières n.c.a.
33  Réparation et installation de machines et d'équipements	3311Z	Réparation d'ouvrages en métaux
	3312Z	Réparation de machines et équipements mécaniques
	3313Z	Réparation de matériels électroniques et optiques
	3314Z	Réparation d'équipements électriques
	3315Z	Réparation et maintenance navale
	3316Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux
	3317Z	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport
	3319Z	Réparation d'autres équipements
	3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
	3320B	Installation de machines et équipements mécaniques
	3320C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
3320D	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels	
35  Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3511Z	Production d'électricité
	3512Z	Transport d'électricité
	3513Z	Distribution d'électricité
	3514Z	Commerce d'électricité
	3521Z	Production de combustibles gazeux
	3522Z	Distribution de combustibles gazeux par conduites
	3523Z	Commerce de combustibles gazeux par conduites
	3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
36 Captage trait. dist. Eau	3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau
37 Collecte trait. eaux usées	3700Z	Collecte et traitement des eaux usées
38  Collecte traitement élimination des déchets récupération	3811Z	Collecte des déchets non dangereux
	3812Z	Collecte des déchets dangereux
	3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux
	3822Z	Traitement et élimination des déchets dangereux
	3831Z	Démantèlement d'épaves
	3832Z	Récupération de déchets triés
Dépollut° gestion déchets	3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets
41  Construction de bâtiments	4110A	Promotion immobilière de logements
	4110B	Promotion immobilière de bureaux
	4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments
	4110D	Supports juridiques de programmes
	4120A	Construction de maisons individuelles
	4120B	Construction d'autres bâtiments
	42  Génie civil	4211Z
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	
4213A	Construction d'ouvrages d'art	
4213B	Construction et entretien de tunnels	
4221Z	Construction de réseaux pour fluides	
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	

DIVISION	NAF	ACTIVITE
<b>43</b>  <b>Travaux de construction spécialisés</b>	4311Z	Travaux de démolition
	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
	4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
	4313Z	Forages et sondages
	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
	4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique
	4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
	4329A	Travaux d'isolation
	4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.
	4331Z	Travaux de plâtrerie
	4332A	Travaux de menuiserie bois et pvc
	4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
	4332C	Agencement de lieux de vente
	4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs
	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie
	4339Z	Autres travaux de finition
	4391A	Travaux de charpente
	4391B	Travaux de couverture par éléments
	4399A	Travaux d'étanchéification
<b>45</b>  <b>Commerce réparation d'automobiles et motocycles</b>	4399B	Travaux de montage de structures métalliques
	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
	4399D	Autres travaux spécialisés de construction
	4399E	Location avec opérateur de matériel de construction
	4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	
4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	
4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles	
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	
4540Z	Commerce et réparation de motocycles	

DIVISION	NAF	ACTIVITE
46	4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et
	4612A	Centrales d'achat de carburant
	4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
	4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
	4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
	4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
	4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir
	4617A	Centrales d'achat alimentaires
	4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
	4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
	4619A	Centrales d'achat non alimentaires
	4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers
	4621Z	Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail
	4622Z	Commerce de gros de fleurs et plantes
	4623Z	Commerce de gros d'animaux vivants
	4624Z	Commerce de gros de cuirs et peaux
	4631Z	Commerce de gros de fruits et légumes
	4632A	Commerce de gros de viandes de boucherie
	4632B	Commerce de gros de produits à base de viande
	4632C	Commerce de gros de volailles et gibier
	4633Z	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
	4634Z	Commerce de gros de boissons
	4635Z	Commerce de gros de produits à base de tabac
	4636Z	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie
	4637Z	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices
	4638A	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques
	4638B	Commerce de gros alimentaire spécialisé divers
	4639A	Commerce de gros de produits surgelés
	4639B	Commerce de gros alimentaire non spécialisé
	4641Z	Commerce de gros de textiles
	4642Z	Commerce de gros d'habillement et de chaussures
	4643Z	Commerce de gros d'appareils électroménagers
	4644Z	Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
	4645Z	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
	4646Z	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
	4647Z	Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage
	4648Z	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie
	4649Z	Commerce de gros d'autres biens domestiques
	4651Z	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
	4652Z	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication
	4661Z	Commerce de gros de matériel agricole
	4662Z	Commerce de gros de machines-outils
	4663Z	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
	4664Z	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement
	4665Z	Commerce de gros de mobilier de bureau
	4666Z	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau
	4669A	Commerce de gros de matériel électrique
	4669B	Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers
	4669C	Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
	4671Z	Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
	4672Z	Commerce de gros de minerais et métaux
	4673A	Commerce de gros de bois et de matériaux de construction
	4673B	Commerce de gros d'appareils sanitaires et de produits de décoration
	4674A	Commerce de gros de quincaillerie
	4674B	Commerce de gros de fournitures pour la plomberie et le chauffage
	4675Z	Commerce de gros de produits chimiques
	4676Z	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires
4677Z	Commerce de gros de déchets et débris	
4690Z	Commerce de gros non spécialisé	

Commerce de gros  
sauf des automobiles et des  
motocycles

DIVISION	NAF	ACTIVITE	
47	4711A	Commerce de détail de produits surgelés	
	4711B	Commerce d'alimentation générale	
	4711C	Supérettes	
	4711D	Supermarchés	
	4711E	Magasins multi-commerces	
	4711F	Hypermarchés	
	4719A	Grands magasins	
	4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
	4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	
	4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	
	4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	
	4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	
	4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	
	4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	
	4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	
	4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	
	4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	
	4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	
	4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	
	4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	
	Commerce de détail sauf des automobiles et des motocycles	4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m <sup>2</sup> )
		4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m <sup>2</sup> et plus)
		4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
		4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
		4759A	Commerce de détail de meubles
		4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer
		4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
		4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
		4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
		4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
		4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
		4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
		4772A	Commerce de détail de la chaussure
		4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
		4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
		4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
		4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
		4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux
		4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
		4778A	Commerces de détail d'optique
		4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles
		4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers
		4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
		4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
		4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
		4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
		4791A	Vente à distance sur catalogue général
4791B		Vente à distance sur catalogue spécialisé	
4799A		Vente à domicile	
4799B		Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	
49		4910Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
		4920Z	Transports ferroviaires de fret
	4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs	
	4932Z	Transports de voyageurs par taxis	
	4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	
	4939B	Autres transports routiers de voyageurs	
	4939C	Téléphériques et remontées mécaniques	
	4941A	Transports routiers de fret interurbains	
	4941B	Transports routiers de fret de proximité	
	4941C	Location de camions avec chauffeur	
	4942Z	Services de déménagement	
	4950Z	Transports par conduites	
	Transports terrestres et transport par conduites		

DIVISION	NAF	ACTIVITE
50 Transports par eau	5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers
	5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret
	5030Z	Transports fluviaux de passagers
	5040Z	Transports fluviaux de fret
51 Transports aériens	5110Z	Transports aériens de passagers
	5121Z	Transports aériens de fret
	5122Z	Transports spatiaux
52 Entreposage et services auxiliaires des transports	5210A	Entreposage et stockage frigorifique
	5210B	Entreposage et stockage non frigorifique
	5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres
	5222Z	Services auxiliaires des transports par eau
	5223Z	Services auxiliaires des transports aériens
	5224A	Manutention portuaire
	5224B	Manutention non portuaire
	5229A	Messagerie, fret express
53 Activité de poste et courrier	5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
	5320Z	Autres activités de poste et de courrier
55 Hébergement	5510Z	Hôtels et hébergement similaire
	5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
	5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
	5590Z	Autres hébergements
56 Restauration	5610A	Restauration traditionnelle
	5610B	Cafétérias et autres libres-services
	5610C	Restauration de type rapide
	5621Z	Services des traiteurs
	5629A	Restauration collective sous contrat
	5629B	Autres services de restauration n.c.a.
	5630Z	Débites de boissons
58 Edition	5811Z	Édition de livres
	5812Z	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses
	5813Z	Édition de journaux
	5814Z	Édition de revues et périodiques
	5819Z	Autres activités d'édition
	5821Z	Édition de jeux électroniques
	5829A	Édition de logiciels système et de réseau
	5829B	Édition de logiciels outils de développement et de langages
59 Production de films vidéo programme télévision enregistrement sonore et édition musicale	5911A	Production de films et de programmes pour la télévision
	5911B	Production de films institutionnels et publicitaires
	5911C	Production de films pour le cinéma
	5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
	5913A	Distribution de films cinématographiques
	5913B	Edition et distribution vidéo
	5914Z	Projection de films cinématographiques
	5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
60 Programmation et diffusion	6010Z	Édition et diffusion de programmes radio
	6020A	Edition de chaînes généralistes
	6020B	Edition de chaînes thématiques
61 Télécommunications	6110Z	Télécommunications filaires
	6120Z	Télécommunications sans fil
	6130Z	Télécommunications par satellite
	6190Z	Autres activités de télécommunication
62 Programmation conseil et autres act. informatiques	6201Z	Programmation informatique
	6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques
	6202B	Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques
	6203Z	Gestion d'installations informatiques
	6209Z	Autres activités informatiques
63 Services d'information	6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes
	6312Z	Portails internet
	6391Z	Activités des agences de presse
	6399Z	Autres services d'information n.c.a.

DIVISION	NAF	ACTIVITE
64 Act. des services financiers hors assurance et caisse de retraite	6411Z	Activités de banque centrale
	6419Z	Autres intermédiations monétaires
	6420Z	Activités des sociétés holding
	6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires
	6491Z	Crédit-bail
	6492Z	Autre distribution de crédit
	6499Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
65 Assurance	6511Z	Assurance vie
	6512Z	Autres assurances
	6520Z	Réassurance
	6530Z	Caisses de retraite
66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	6611Z	Administration de marchés financiers
	6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
	6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier
	6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
	6621Z	évaluation des risques et dommages
	6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances
	6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
	6630Z	Gestion de fonds
68 Activités immobilières	6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers
	6820A	Location de logements
	6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers
	6831Z	Agences immobilières
	6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers
	6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier
69 Act. juridiques comptables	6910Z	Activités juridiques
	6920Z	Activités comptables
70 Act. des sièges sociaux conseil de gestion	7010Z	Activités des sièges sociaux
	7021Z	Conseil en relations publiques et communication
	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
71 Architecture et ingénierie contrôle et analyses techniques	7111Z	Activités d'architecture
	7112A	Activité des géomètres
	7112B	Ingénierie, études techniques
	7120A	Contrôle technique automobile
72 Recherche développement scientifique	7210Z	Recherche-développement en biotechnologie
	7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
73 Publicité, études de marché	7311Z	Activités des agences de publicité
	7312Z	Régie publicitaire de médias
	7320Z	études de marché et sondages
74 Autres act. spécialisées scientifiques et techniques	7410Z	Activités spécialisées de design
	7420Z	Activités photographiques
	7430Z	Traduction et interprétation
	7490A	Activité des économistes de la construction
	7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
Vétérinaires	7500Z	Activités vétérinaires
77 Activité de location et location-bail	7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
	7711B	Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers
	7712Z	Location et location-bail de camions
	7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
	7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo
	7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
	7731Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles
	7732Z	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
	7733Z	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique
	7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau
	7735Z	Location et location-bail de matériels de transport aérien
	7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.
78 Activités liées à l'emploi	7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
	7820Z	Activités des agences de travail temporaire
	7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines



DIVISION	NAF	ACTIVITE	
79 Agences de voyages et activités connexes	7911Z	Activités des agences de voyage	
	7912Z	Activités des voyagistes	
	7990Z	Autres services de réservation et activités connexes	
80 Enquêtes et sécurité	8010Z	Activités de sécurité privée	
	8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité	
	8030Z	Activités d'enquête	
81 Services relatifs aux bât. aménagement paysager	8110Z	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	
	8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	
	8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	
	8129A	Désinfection, désinsectisation, dératisation	
	8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.	
	8130Z	Services d'aménagement paysager	
82 activités administratives et autres act. de soutien aux entreprises	8211Z	Services administratifs combinés de bureau	
	8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	
	8220Z	Activités de centres d'appels	
	8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	
	8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	
	8292Z	Activités de conditionnement	
84 Administration publique et défense Sécurité sociale obligatoire	8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	
	8411Z	Administration publique générale	
	8412Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	
	8413Z	Administration publique (tutelle) des activités économiques	
	8421Z	Affaires étrangères	
	8422Z	Défense	
	8423Z	Justice	
	8424Z	Activités d'ordre public et de sécurité	
	8425Z	Services du feu et de secours	
	8430A	Activités générales de sécurité sociale	
	8430B	Gestion des retraites complémentaires	
	8430C	Distribution sociale de revenus	
	85 Enseignement	8510Z	Enseignement pré-primaire
		8520Z	Enseignement primaire
8531Z		Enseignement secondaire général	
8532Z		Enseignement secondaire technique ou professionnel	
8541Z		Enseignement post-secondaire non supérieur	
8542Z		Enseignement supérieur	
8551Z		Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	
8552Z		Enseignement culturel	
8553Z		Enseignement de la conduite	
8559A		Formation continue d'adultes	
8559B		Autres enseignements	
8560Z		Activités de soutien à l'enseignement	
86 Activités pour la santé humaine		8610Z	Activités hospitalières
	8621Z	Activité des médecins généralistes	
	8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	
	8622B	Activités chirurgicales	
	8622C	Autres activités des médecins spécialistes	
	8623Z	Pratique dentaire	
	8690A	Ambulances	
	8690B	Laboratoires d'analyses médicales	
	8690C	Centres de collecte et banques d'organes	
	8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	
	8690E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	
8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs		
87 Hébergement médico-social et social	8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	
	8710B	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	
	8710C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	
	8720A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	
	8720B	Hébergement social pour toxicomanes	
	8730A	Hébergement social pour personnes âgées	
	8730B	Hébergement social pour handicapés physiques	
	8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés	
	8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	

DIVISION	NAF	ACTIVITE
<b>88</b> <b>Action sociale sans hébergement</b>	8810A	Aide à domicile
	8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées
	8810C	Aide par le travail
	8891A	Accueil de jeunes enfants
	8891B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
	8899A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents
	8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.
<b>90</b> <b>Activités créatives artistiques et de spectacle</b>	9001Z	Arts du spectacle vivant
	9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
	9003A	Création artistique relevant des arts plastiques
	9003B	Autre création artistique
	9004Z	Gestion de salles de spectacles
<b>91</b> <b>Bibliothèques archives musée et autres activités culturelles</b>	9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives
	9102Z	Gestion des musées
	9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
	9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
	9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent
<b>93</b> <b>Activités sportives récréatives et de loisirs</b>	9311Z	Gestion d'installations sportives
	9312Z	Activités de clubs de sports
	9313Z	Activités des centres de culture physique
	9319Z	Autres activités liées au sport
	9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
	9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs
<b>94</b> <b>Activités des organisations associatives</b>	9411Z	Activités des organisations patronales et consulaires
	9412Z	Activités des organisations professionnelles
	9420Z	Activités des syndicats de salariés
	9491Z	Activités des organisations religieuses
	9492Z	Activités des organisations politiques
	9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
<b>95</b> <b>Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques</b>	9511Z	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
	9512Z	Réparation d'équipements de communication
	9521Z	Réparation de produits électroniques grand public
	9522Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
	9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir
	9524Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer
	9525Z	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	
<b>96</b> <b>Autres services personnels</b>	9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros
	9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail
	9602A	Coiffure
	9602B	Soins de beauté
	9603Z	Services funéraires
	9604Z	Entretien corporel
	9609Z	Autres services personnels n.c.a.
<b>97 Activités des ménages</b>	9700Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
<b>98</b> <b>Act. ind. des ménages</b>	9810Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
	9820Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre
<b>99 org. extraterritoriaux</b>	9900Z	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux



## Annexe 2

### Répartition du territoire de la Commune d'Évreux entre les sections d'inspection du travail

#### UNITÉ DE CONTRÔLE n°27-1

- Le secteur d'Évreux de la section 1-1 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, D52 (incluse) vers route de Saint-André, route de Saint-André (incluse) vers rue Pierre Semard, rue Pierre Semard (incluse) vers rue des déportés, rue des déportés (incluse) vers avenue Winston Churchill, avenue Winston Churchill (incluse) vers rue Pierre Brossolette, rue Pierre de Brossolette (incluse) jusqu'à rue de Fauville, rue de Fauville (incluse) vers rue Jean Bart, rue Jean Bart (incluse) vers rue Jules Ferry, rue Jules Ferry (incluse) vers rue Jacques Cartier, rue Jacques Cartier (incluse) vers rue des Moislains, rue des Moislains (incluse) vers rue Carnot, rue Carnot (exclue) vers rue Kleber, rue Kleber (exclue) vers rue de Fauville, rue de Fauville (incluse) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux ;

- Le secteur d'Évreux de la section 1-5 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, avenue du Maréchal Foch (exclue) vers rue de Conches, rue de Conches (incluse) vers rue Jean Bouin, rue Jean Bouin (exclue) vers avenue Aristide Briand, avenue Aristide Briand (exclue) vers rue Aumont, rue Aumont (incluse) vers rue Saint-Germain, rue Saint-Germain (exclue) vers rue Boieldieu, rue Boieldieu (incluse) vers impasse des Forières, impasse des Forières (incluse) vers rue Dulcie September, rue Dulcie September (incluse) vers rue Saint-Germain, rue Saint-Germain (exclue) vers avenue Aristide Briand, avenue Aristide Briand (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux ;

- Le secteur d'Évreux de la section 1-8 (Transport Nord) est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, chemin du Neubourg (exclu) vers rue du Neubourg, rue du Neubourg (exclue) vers côte Henri Monduit, côte Henri Monduit (incluse) vers rue Corneille, rue Corneille (incluse) vers sentier des Tombettes, sentier des Tombettes (incluse) vers rue de la Rochette, rue de la Rochette (incluse) vers rue du Valeme, rue du Valeme (exclue) vers rue de Conches, rue de Conches (exclue) vers rue Jean Bouin, rue Jean Bouin (incluse) vers rue Aristide Briand, rue Aristide Briand (incluse) vers rue Aumont, rue Aumont (exclue) vers rue Saint-Germain, rue Saint-Germain (incluse) vers rue Boieldieu, rue Boieldieu (exclue) vers chemin menant vers le chemin de la Cavée Boudin, chemin menant vers le chemin de la Cavée Boudin (inclus) vers chemin de la Cavée Boudin, chemin de la Cavée Boudin (inclus) vers rue de la Cavée Boudin, rue de la Cavée Boudin (incluse) vers rue du Clos Hutin, rue du Clos Hutin (incluse) vers boulevard des Citées Unies, boulevard de Citées Unies (exclue) vers boulevard de la Buffardièrre, boulevard de la Buffardièrre (inclus) vers rue Joséphine, rue Joséphine (exclue) vers boulevard Georges Chauvin, boulevard Georges Chauvin (exclu) vers rue de la Rochette, rue de la Rochette (incluse) vers rue Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur (exclue) vers rue David, rue David (incluse) vers boulevard du jardin l'Évêque, boulevard du jardin l'Évêque (exclu) vers rue du jardin des Rabais, rue du Jardin des Rabais (exclue) vers rue du Rabais, rue du Rabais (exclue) vers rue de la Verderie, rue de la Verderie (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux ;



### Annexe 3

#### Répartition du territoire de la Commune d'Évreux entre les sections d'inspection du travail

##### UNITÉ DE CONTRÔLE n°27-2

- Le secteur d'Évreux de la section 2-1 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, rue de la Verderie (incluse) vers rue du Rabais, rue du rabais (incluse) vers rue du Jardin des Rabais, rue du Jardin des Rabais (incluse) vers boulevard du jardin l'Évêque, boulevard du jardin l'Évêque (inclus) vers rue David, rue David (exclue) vers rue Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur (incluse) vers rue de la Rochette, rue de la Rochette (exclue) vers boulevard Georges Chauvin, boulevard Georges Chauvin (inclus) vers rue Joséphine, rue Joséphine (incluse) vers boulevard de la Buffardière, boulevard de la Buffardière (exclu) vers rue Victor Hugo, rue Victor Hugo (incluse) vers rue Dulong, rue Dulong (incluse) vers boulevard Chambeaudouin, boulevard Chambeaudouin (inclus) vers rue des Authieux, rue des Authieux (exclue) vers rue du Puits Carré, rue du Puits Carré (exclue) vers rue Saint-Louis, rue Saint-Louis (exclue) vers Rue Georges Bernard, rue Georges Bernard (incluse) vers rue Maillot, rue Maillot (exclue) vers rue Millet, rue Millet (exclue) vers rue d'Argence, rue d'Argence (exclue) vers la limite de commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux ;

- Le secteur d'Évreux de la section 2-5 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, avenue du Maréchal Foch (incluse) vers rue du Valeme, rue du Valeme (incluse) vers rue de la Rochette, rue de la Rochette (exclue) vers sentier des Tombettes, sentier des Tombettes (exclu) vers rue Pierre Corneille, rue Pierre Corneille (exclue) vers côte Henri Monduit, côte Henri Monduit (exclue) vers rue du Neubourg, rue du Neubourg (incluse) vers chemin du Neubourg, chemin du Neubourg (inclus) vers la limite de commune d'Évreux, limite de commune d'Évreux ;

- Le secteur d'Évreux de la section 2-6 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, route Potier (incluse) vers le chemin Potier, chemin Potier (inclus) vers la rue Euler, rue Euler (incluse) vers la rue Jacquard, rue Jacquard (incluse) vers la rue Lakanal, rue Lakanal (exclue) vers la rue Lavoisier, rue Lavoisier (exclue) jusqu'à la rue d'Avrilly, rue d'Avrilly (exclue) jusqu'à la rue Henri Becquerel, rue Henri Becquerel (exclue) jusqu'à la rue de Damville, rue de Damville (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux ;

- Le secteur d'Évreux de la section 2-8 (Agriculture Ouest) est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, rue d'Argence (incluse) vers la rue Millet, rue Millet (incluse) vers la rue Maillot, rue Maillot (incluse) vers la rue Georges Bernard, rue Georges Bernard (exclue) vers rue Saint-Louis, rue Saint-Louis (incluse) vers avenue Winston Churchill, avenue Winston Churchill (exclue) vers rue Pierre Brossolette (exclue) vers la rue Cocherel, rue de Cocherel (exclue) vers la rue de Fauville, rue de Fauville (exclue) vers rue Jean Bart, rue Jean Bart (exclue) vers rue Jules Ferry, rue Jules Ferry (exclue) vers rue Jacques Cartier, rue Jacques Cartier (exclue) vers rue des Moislains, rue des Moislains (exclue) vers rue Carnot, rue Carnot (incluse) vers rue Kleber, rue Kleber (incluse) vers rue de Fauville, rue de Fauville (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux ;

- Le secteur d'Évreux de la **section 2-9 (Agriculture Est)** est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, D52 (exclue) vers route de Saint-André, route de Saint-André (exclue) vers rue Pierre Semard, rue Pierre Semard (exclue) vers rue des déportés, rue des déportés (exclue) vers avenue Winston Churchill, avenue Winston Churchill (exclue) vers rue Saint-Louis, rue Saint-Louis (exclue) vers rue du Puits Carré, rue du Puits Carré (incluse) vers rue des Authieux, rue des Authieux (incluse) vers boulevard Chambeaudouin (exclu) vers rue Dulong, rue Dulong (exclue) vers rue Victor Hugo, rue Victor Hugo (exclue) vers boulevard de la Buffardière, boulevard de la Buffardière (exclu) vers boulevard des Citée Unies, boulevard des Citée Unies (inclus) vers rue du Clos Hutin, rue du Clos Hutin (exclue) vers rue de la Cavée Boudin, rue de la Cavée Boudin (exclue) vers chemin menant vers la rue des Forières, chemin menant vers la rue des Forières (exclue) vers l'impasse des Forières, impasse des Forières (exclue) vers rue Dulcie September, rue Dulcie September (exclue), vers rue Saint-Germain, rue Saint-Germain (exclue) vers avenue Aristide Briand, avenue Aristide Briand (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux vers route Potier (exclue) vers le chemin Potier, chemin Potier (exclu) vers la rue Euler, rue Euler (incluse) vers la rue Jacquard, rue Jacquard (exclue) vers la rue Lakanal, rue Lakanal (incluse) vers la rue Lavoisier, rue Lavoisier (incluse) jusqu'à la rue d'Avrilly, rue d'Avrilly (incluse) jusqu'à la rue Henri Becquerel, rue Henri Becquerel (incluse) jusqu'à la rue de Damville, rue de Damville (incluse) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux ;

UT 27 DIRECCTE

27-2019-11-28-004

Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'Unité départementale de l'Eure au 1er décembre 2019



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'INTÉRIM DES AGENTS DE CONTRÔLE  
DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'EURE**

La directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-11 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 juin 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Normandie ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 25 septembre 2018, du 20 novembre 2018, du 27 novembre 2018, du 21 décembre 2018, du 7 décembre 2018 portant création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de communes nouvelles dans le département de l'Eure ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2019 portant nomination de Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT, directrice du travail, sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Eure, à compter du 4 mars 2019 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure.

Vu la décision du 20 février 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie portant délégation de signature à la directrice adjointe de la DIRECCTE de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure, Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT ;

Vu la décision du 16 septembre 2019 de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 28 novembre 2019 de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

## DÉCIDE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs des inspecteurs et contrôleurs du travail affectés dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après, sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section concernée :

### ► Unité de contrôle n°1 (UC 27-1) :

– l'intérim de Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;

– l'intérim de Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;

- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;

– l'intérim de Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;

– l'intérim de Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;

– l'intérim de Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;

- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;

– l'intérim de Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;

– l'intérim de Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;

- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;

– l'intérim du poste vacant de la section **27-1-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;

► **Unité de contrôle n°2 (UC 27-2) :**

– l'intérim de Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-2-9** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;

– l'intérim de Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;

– l'intérim de Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;

– l'intérim de Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchement par :

- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;

- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;

– l'intérim de Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;

– l'intérim de Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;

– l'intérim de Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchement par :

- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;

– l'intérim du poste vacant de la section **27-2-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;

– l'intérim du poste vacant de la section **27-2-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4** ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5** ;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7** ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2** ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3** ;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5** ;



- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6** ;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7** ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1** ;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4** ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2** ;

En cas d'absence ou d'empêchement faisant obstacle à ce que l'intérim de l'une des sections précitées soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle dont la section relève, ou à défaut, par le responsable de l'unité de contrôle assurant l'intérim à ce poste.

**Article 2** : La décision du 16 septembre 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure est abrogée. La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Article 3** : La directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les responsables d'unité de contrôle de l'unité départementale de l'Eure sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à ÉVREUX, le 28 novembre 2019

Pour le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de Normandie  
Et par délégation,  
La directrice régionale adjointe,

Véronique ALIÈS-GIRARDOT



# UT 27 DIRECCTE

27-2019-11-28-003

Décision relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'Unité départementale de l'Eure au 1er décembre 2019



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À LA NOMINATION DES RESPONSABLES DES UNITÉS DE CONTRÔLE  
ET À L'AFFECTATION DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL  
DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'EURE**

La directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-11 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 juin 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, ingénieur en chef des mines, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 25 septembre 2018, du 20 novembre 2018, du 27 novembre 2018, du 21 décembre 2018, du 7 décembre 2018 portant création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de communes nouvelles dans le département de l'Eure ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2019 portant nomination de Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT, directrice du travail, sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Eure, à compter du 4 mars 2019 ;

Vu la décision du 20 février 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie portant délégation de signature à la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT ;

Vu la décision du 16 septembre 2019 de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu l'arrêté en date du 22 novembre 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 28 novembre 2019 de la directrice adjointe de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

## DÉCIDE

**Article 1** : Le directeur adjoint du travail ci-après désigné est nommé en qualité de responsable d'unité de contrôle et placé sous l'autorité du responsable de l'unité départementale de rattachement.

► Unités de contrôle rattachées à l'unité départementale de l'Eure :

• **Unité de contrôle n°1 (UC 27-1)** : Monsieur Sébastien ROLAND, directeur adjoint du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien ROLAND, l'intérim est assuré par Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT, directrice du travail.

• **Unité de contrôle n°2 (UC 27-2)** : Poste vacant

L'intérim est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Sébastien ROLAND, directeur adjoint du travail ;
- Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT, directrice du travail.

**Article 2** : Les inspecteurs du travail et les contrôleurs du travail ci-après désignés sont affectés comme suit dans les sections d'inspection telles que délimitées par l'arrêté en date du 22 novembre 2019 et placés sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section.

► **Unité de contrôle n°1 (UC 27-1)**, rattachée à l'unité départementale de l'Eure :

- Section **27-1-1** : Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail ;
- Section **27-1-2** : Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail ;
- Section **27-1-3** : Monsieur Antony MARTIN, contrôleur du travail ;
- Section **27-1-4** : Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail ;
- Section **27-1-5** : Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail ;
- Section **27-1-6** : Madame Patricia ÉLOY, inspectrice du travail ;
- Section **27-1-7** : Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail ;
- Section **27-1-8** : poste vacant ;

► **Unité de contrôle n°2 (UC 27-2)**, rattachée à l'unité départementale de l'Eure :

- Section **27-2-1** : Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail ;
- Section **27-2-2** : Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail ;
- Section **27-2-3** : Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail ;
- Section **27-2-4** : Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail ;
- Section **27-2-5** : Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail ;

- Section 27-2-6 : Monsieur Martin MARCINCINKIEWICZ, inspecteur du travail ;
- Section 27-2-7 : Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail ;
- Section 27-2-8 : poste vacant ;
- Section 27-2-9 : poste vacant ;

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle, l'intérim est assuré conformément aux dispositions de la décision en date du 28 novembre 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure.

**Article 3** : Le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail dans les entreprises et établissements employant au moins cinquante salariés, lorsqu'il n'est pas assuré par le contrôleur du travail territorialement compétent, est exercé selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

► **Unité de contrôle n°1 (UC 27-1) :**

- Section 27-1-2 : le contrôle est confié à l'un des inspecteurs du travail suivants, selon le secteur ainsi précisé :
  - Le contrôle est confié à Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1 à l'égard des entreprises et établissements de la section 27-1-2 situés sur les communes du canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURO, à l'exception des communes de LA-COUTURE-BOUSSEY et de GARENNES-SUR-EURE ;
  - Le contrôle est confié à Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4 à l'égard des entreprises et établissements de la section 27-1-2 situés sur les communes qui ne sont pas comprises dans le canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURO, et à l'égard des entreprises et établissements situés sur les communes de la COUTURE-BOUSSEY et de GARENNES-SUR-EURE ;

► **Unité de contrôle n°2 (UC 27-2) :**

- Section 27-2-1 : le contrôle est confié à Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 28 novembre 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce contrôle, celui-ci est assuré par l'inspecteur du travail ou le responsable d'unité de contrôle chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

**Article 4** : Les décisions administratives qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires sont prises selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

► **Unité de contrôle n°1 (UC 27-1) :**

- Section 27-1-2 : ces décisions sont prises par l'un des inspecteurs du travail suivants, selon le secteur ainsi précisé :
  - Celui-ci est confié à Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1 à l'égard des entreprises et établissements de la section 27-1-2 situés sur les communes du canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURO, à l'exception des communes de LA-COUTURE-BOUSSEY et de GARENNES-SUR-EURE ;
  - Celui-ci est confié à Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4 à l'égard des entreprises et établissements de la section 27-1-2 situés sur les communes qui ne sont pas comprises dans le canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURO, et à l'égard des entreprises et établissements situés sur les communes de la COUTURE-BOUSSEY et de GARENNES-SUR-EURE ;

► **Unité de contrôle n°2 (UC 27-2) :**

- Section 27-2-1 : le contrôle est confié à Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 28 novembre 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce pouvoir de décision, les décisions sont prises par l'inspecteur du travail ou le responsable d'unité de contrôle chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

**Article 5 :** Les procédures judiciaires dont l'engagement relève de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, sont introduites selon les mêmes modalités que celles prévues pour la prise des décisions administratives visées à l'article quatre ci-dessus.

**Article 6 :** Lorsqu'une action d'inspection de la législation du travail le rend nécessaire, les agents de contrôle et les responsables d'unité de contrôle désignés aux articles premiers et deuxième de la présente décision ont compétence à intervenir sur l'ensemble du ressort géographique de l'unité départementale de l'Eure.

**Article 7 :** Les dispositions de la décision du 16 septembre 2019 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure sont abrogées. La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Article 8 :** La directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et les responsables d'unité de contrôle de l'unité départementale de l'Eure sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à ÉVREUX, le 28 novembre 2019

Pour le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de Normandie  
et par délégation,  
La directrice régionale adjointe,

Véronique ALIÈS-GIRARDOT

